

Charte du Carnaval

Cette charte a été écrite pour le carnaval 2018 suite à des débordements les années précédentes notamment l'édition de 2014. Elle a produit les effets escomptés puisque le carnaval de 2015, de 2016 et de 2017 se sont relativement bien passés.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour qu'il en soit de même cette année et que le carnaval du lycée reste un événement festif convivial et créatif pour tous.

Les membres du CVL ainsi que tous les adultes du lycée veilleront à ce que cette charte soit respectée et nous comptons sur vous pour en prendre compte et se déguiser en conséquence.

Toute dégradation du lycée ou comportements irrespectueux sera fortement sanctionné. Les masques, farine, œufs, liquide vaisselle, alcool et assimilés sont strictement

interdits. Les élèves ne doivent venir au lycée qu'avec leurs déguisements et leurs affaires de cours. Les masques seront tolérés s'ils ne sont utilisés que pour le concours. Autrement il faudra que vous soyez reconnaissable. Seront tolérées les imitations d'armes en carton et en mousse. Toutes armes pointues ou ne respectant pas ces dernières conditions seront confisquées. Les élèves doivent être identifiables et contrôlables sur présentation de la carte lycéen 2017-2018.

Des contrôles seront effectués aux entrées et sorties par le service de Vie Scolaire et les représentants de parents d'élèves.

Les interventions d'élèves dans les salles de classes sont interdites pour ne pas perturber les cours ainsi que les professeurs. Les cours seront banalisés à partir de 14H30 pour permettre l'organisation du concours de déguisement. Cependant certains cours de classes d'examen pourront être maintenus en tant que de besoin par les enseignants qui le jugeront nécessaire.

Le concours débutera à partir de 15h dans la cour du E, les élèves ne pourront donc plus rentrer dans le lycée à partir de cette heure. Toute sortie sera définitive.

En cas de non-respect des règles, les sanctions iront de la retenue à la convocation devant le Conseil de Discipline. Les dégâts constatés seront à la charge de l'élève en faute. La tenue d'un futur carnaval remis en cause.

Le CVL du lycée